

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CONCOURS	CIMIEZ		1 page
	RECRUTEMENT SANS CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} Classe	Création	MàJ	Vérification
		05/02/2018	05/02/2018	05/02/2018
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Catherine STELANDRE Poste 34650	26/03/2018	30/4/2018	Jusqu'au 4/6/2018

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le Décret n° 2007-1184 du 3 août 2007 modifiant le décret no 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.

D E C I D E

ARTICLE 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir **20 postes D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE** au sein du CHU de Nice.

ARTICLE 2 :

Peuvent faire acte de candidature les agents contractuels occupant des emplois de catégorie C, sans condition de titre, de diplôme ou d'âge.

ARTICLE 3 :

- a) Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour entretien ceux dont elle a retenu la candidature.
- b) A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

ARTICLE 4 :

Pour postuler, les candidats sont tenus de fournir **en trois exemplaires identiques**, les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature motivée,
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre incluant notamment les formations suivies, les emplois occupés en précisant la durée, le pôle et le service d'affectation,
- Deux enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse, pour l'ensemble du dossier.

ARTICLE 5 : Les demandes doivent être adressées au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES –ESPACE CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ - 4, avenue Reine VICTORIA – 06003 NICE CEDEX**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être **IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal**,

au plus tard le **4 JUIN 2018** (date de clôture des inscriptions)

Seuls seront convoqués à l'entretien prévu à l'article 5 du décret n°2007-1184 du 3 Août 2007, les candidats retenus par la Commission de sélection.

LE DIRECTEUR GENERAL


Charles GUEPRATTE